

Monsieur FERRIERE Patrick
7 allée du Dictionnaire
01600 TREVoux

MAIRIE DE TREVoux
Place de la Terrasse
01600 TREVoux

A Trévoux le 29 juillet 2026

Objet : Accord de principe pour la cession de la parcelle cadastrée section AI n° 1139 à la commune de Trévoux

Nous soussignés :

- FERRIERE Patrick
- FERRIERE Brigitte

agissant en qualité de propriétaires de la parcelle concernée, confirmons notre accord de principe pour céder à la commune de Trévoux la parcelle cadastrée section AI n° 1139, sise 7 allée du Dictionnaire à Trévoux, d'une superficie de 21 m².

Nous confirmons également notre accord sur la délimitation de cette emprise, telle qu'elle figure sur le plan de découpage établi par le géomètre expert COSMOS représenté par Monsieur HOINE, en date du 28 janvier 2026 et portant la référence T01909, plan n°250579 D11, annexé au présent courrier.

Cette cession interviendrait selon les conditions suivantes :

- prix de cession fixé à 1 € ;
- prise en charge par la commune des frais d'acte et frais annexes liés à l'acquisition ;
- prise en compte de la réalisation, déjà intervenue, d'un mur par la commune dans le cadre de l'aménagement de la rue Carriat, cette réalisation constituant la contrepartie convenue à la cession au prix symbolique ;
- régularisation de la cession par acte authentique.

Nous reconnaissons que le mur précité a été réalisé conformément aux conditions convenues et ne formulons aucune réserve à ce titre.

Le présent courrier constitue un accord de principe, sous réserve de l'approbation de l'acquisition et de ses conditions par le conseil municipal de Trévoux ainsi que de la signature de l'acte authentique. Il ne vaut pas, à lui seul, transfert de propriété.

Fait à Trévoux, le 29 juillet 2026.

Signatures de l'ensemble des propriétaires

Mention manuscrite :

« Bon pour accord de principe sur la cession, ses conditions et le plan annexé »

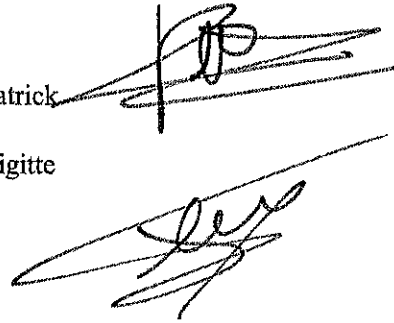
- Bon pour accord de principe sur la cession, ses conditions et le plan annexé.

Annexe : plan de découpage établi par le géomètre, daté et signé ou paraphé par l'ensemble des propriétaires.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Monsieur FERRIERE Patrick

Madame FERRIERE Brigitte

The image shows two handwritten signatures. The first signature, for Monsieur FERRIERE Patrick, is written in black ink and features a stylized 'P' followed by several horizontal strokes. The second signature, for Madame FERRIERE Brigitte, is also in black ink and consists of a series of fluid, overlapping loops and strokes.